

**Assemblée communale ordinaire, lundi 15 décembre 2014, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 42 du 19 novembre 2014 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Trente citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le vice-président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Puis, il propose Messieurs Rudi Tschopp et Daniel Rohrbach qui sont nommés tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le vice-président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 3 novembre 2014 publié sur le site de la commune, [www.develier.ch](http://www.develier.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Discuter et voter les budgets 2015, fixer les éléments de base ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Aigre-Vie et Rue du Canal ;
4. Approuver le règlement d'impôt ;
5. Approuver le règlement relatif au statut du personnel ;
6. Divers

Monsieur Alain Gurtner souhaite savoir s'il est prévu de parler de la déchetterie communale dans les divers. Monsieur le vice-président lui répond que cela est prévu.

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 3 novembre 2014 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **2. Discuter et voter les budgets 2015, fixer les éléments de base**

Monsieur Jean-Claude Berberat donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Le budget 2015, y compris les services, présente un déficit présumé de Fr. 60'750.00 pour un fonctionnement de Fr. 6'627'950.00. Les éléments de base, qui comprennent la quotité d'impôt de 2.05 et sur lesquels reposent ces prévisions, sont identiques à ceux de l'année précédente sauf pour la taxe immobilière. Celle-ci passe de 1,10‰ à 1.05‰.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Mischler présente un à un les différents chapitres du compte de fonctionnement de la Municipalité à l'aide de graphiques projetés. Il commente plus particulièrement les rubriques présentant une différence par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013 :

Au chapitre 100

« Autorités, Administration générale » ;

- Au chapitre 200 « Travaux publics » ;  
 Au chapitre 300 « Affaires juridiques, Police, Affaires militaires » ;  
 Au chapitre 400 « Hygiène publique » ;  
 Au chapitre 500 « Instruction publique, Culture, Sports » ;  
 Au chapitre 600 « Aide sociale et Santé publique » ;  
 Au chapitre 700 « Economie publique » ;  
 Au chapitre 800 « Finances » ;

*Monsieur Jean-Claude Berberat demande s'il ne serait pas souhaitable de renouveler les crédits pour des périodes plus longues que cinq ans.* Monsieur Jean-Pierre Mischler répond que les taux d'intérêts sont moins intéressants sur de longue durée.

- Au chapitre 900 « Impositions » ;

#### Les Services

- Au chapitre 1100 « Enlèvement des ordures » ;

*Monsieur Florian Vuillemin souhaite savoir ce que comprend le montant de Fr. 37'000.00 concernant les déchets verts.* Il s'agit du coût du ramassage des déchets verts, toujours à charge de la Commune malgré le changement de système de prise en charge de ces déchets.

- Au chapitre 1200 « Inhumations » ;  
 Au chapitre 1300 « Service du feu »  
 Au chapitre 1400 « Canalisations et Epuration »  
 Au chapitre 1500 « Service des eaux » ;  
 Au chapitre 1600 « Service électrique » ;

*Monsieur Florian Vuillemin souhaite savoir si le changement du type d'ampoules pour l'éclairage public permettra une économie financière.* Effectivement, cela permettra une économie d'environ Fr. 20'000.00 lorsque tous les lampadaires seront équipés de LED.

*Monsieur Gabriel Chappuis se pose des questions sur la complexité des factures de la consommation de l'électricité.* Cette complexité vient de l'application des normes fédérales en matière de vente de l'électricité et en matière d'utilisation du réseau électrique. Le Service électrique de Develier n'a pas le choix et doit présenter sa comptabilité de la sorte.

Pour terminer, Monsieur Jean-Pierre Mischler informe l'Assemblée que les membres de la Commission de Gestion des Finances ont examiné et approuvé le budget en séance du 26 novembre dernier et le Conseil communal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Pour rappel, le compte administratif, avec les Services, laisse apparaître un déficit présumé de Fr. 60'750.00. Les membres du Conseil communal proposent à l'Assemblée d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2015 présentant un déficit de Fr. 60'750.00 ainsi que les éléments de base y relatifs.**

Monsieur Jean-Pierre Mischler présente le budget de la Bourgeoisie qui boucle avec un bénéfice de Fr. 140.00. Aucun commentaire spécial n'est à faire au sujet du budget de la Bourgeoisie. Il est à noter qu'une petite embellie est constatée sur le marché du bois, ce qui est confirmé par les dires de Monsieur Gabriel Chappuis, président du bureau de l'Assemblée bourgeoise.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2015 de la Bourgeoisie présentant un bénéfice de Fr. 1'40.00.**

### **3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Aigre-Vie et Rue du Canal**

Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal, présente ce point de l'ordre du jour. Pour faire suite aux conclusions du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), le Conseil communal doit entreprendre, conformément au plan d'action, la réfection du système d'assainissement des eaux de la Commune. Le bureau d'ingénieurs Jobin & Partenaires a été mandaté pour déterminer et suivre les travaux des premières mesures de ce plan d'action.

La première mesure concerne le collecteur qui se trouve dans le secteur Aigre-Vie. Pour cette dernière, des réparations simples sont prévues afin de garantir l'écoulement dans la canalisation.

La deuxième mesure concernant le collecteur se trouvant dans le secteur de la Rue du Canal. Le relevé effectué par caméra laisse apparaître plusieurs défauts (branchements trop longs, cassures, fissures et présence de racines). Afin de remédier à ces défauts, il est prévu d'intervenir selon deux méthodes. La première consiste à effectuer un chemisage du collecteur, sans joints et empêchant l'apparition de dégâts futurs. La deuxième méthode consiste à réaliser des réparations avec un robot. Il est à noter que deux chambres seront remplacées lors de ces travaux. Cette seconde mesure figure dans le plan d'action de réduction des eaux claires parasites du SEDE. A ce titre, la Commune pourra certainement toucher une subvention de la part du SEDE.

Les coûts prévus pour ces travaux sont les suivants :

<b>A. Secteur Aigre-Vie</b>		
Génie civil	Fr.	3'000.00
<b>B. Secteur Rue du Canal</b>		
Génie civil	Fr.	20'500.00
Entreprise spécialisée	Fr.	50'800.00
<b>Total 1</b>	<b>Fr.</b>	<b>74'300.00</b>
Honoraires	Fr.	6'200.00
Divers, imprévus et indemnités	Fr.	10'000.00
<b>Total HT</b>	<b>Fr.</b>	<b>90'500.00</b>
TVA 8%	Fr.	7'240.00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>97'700.00</b>

Le crédit soumis à l'Assemblée se monte à Fr. 100'000.00 et il sera couvert par la provision pour investissement des eaux usées. Cette provision est alimentée chaque année par le supplément du prix de l'eau pour la contribution aux frais d'exploitation de la STEP et par les taxes de raccordement.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'assainissement de canalisations dans les secteurs Aigre-Vie et Rue du Canal, à couvrir par les provisions.**

### **4. Approuver le règlement d'impôt**

Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, présente ce point de l'ordre du jour. Le Service des communes de la République et Canton du Jura, dans un souci d'unification des procédures, a

proposé aux communes jurassiennes d'adopter un nouveau règlement type d'impôt. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal propose l'adoption de cette nouvelle version.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

*Monsieur Alain Gurtner demande quelles sont les personnes qui ont un accès aux informations en matière d'impôts.* Uniquement le responsable du dicastère des finances et le caissier communal, selon ce nouveau règlement.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement d'impôt.**

## 5. Approuver le règlement relatif au statut du personnel

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Le règlement actuel date de 1987 et une mise à jour s'imposait. Le Service des communes de la République et Canton du Jura a élaboré un règlement type pour les communes en se basant sur la Loi cantonale sur le personnel. Le Conseil communal s'est donc basé sur ce dernier pour proposer un nouveau statut du personnel. Il définit également de façon plus détaillée les relations entre employeur et employés, à la fois dans l'intérêt de la Commune que dans l'intérêt des collaborateurs. Il profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel pour l'excellente qualité et la grande quantité du travail fourni tout au long de cette année.

Ce règlement a été présenté à l'ensemble du personnel communal en date du 11 décembre 2014. Lors de cette séance, l'article 50 relatif au temps de travail a fait l'objet d'une discussion nourrie et l'avis du personnel a permis d'adapter le règlement. Le Conseil communal proposera donc une modification par rapport au texte qui est en consultation sur le site internet de la Commune et au secrétariat communal.

Monsieur Christophe Riat passe ensuite ce règlement, chapitre par chapitre.

- Chapitre I : Généralités
- Chapitre II : Mise au concours, conditions et modalités d'engagement
- Chapitre III : Fin des rapports de service
- Chapitre IV : Devoirs du personnel
- Chapitre V : Organisation

*Monsieur Paul-Emile Schaffner souhaite savoir qui sont les responsables hiérarchiques à la Commune.* Il s'agit des conseillers communaux et du maire, qui est le chef du personnel communal.

- Chapitre VI : Droits du personnel

*Monsieur Jean-Claude Veya demande ce que contient l'article lié au droit de grève.* Monsieur Christophe Riat en donne lecture afin de répondre à cette question.

- Chapitre VII : Responsabilité de l'employé
- Chapitre VIII : Durée du travail

Monsieur Christophe Riat revient sur la proposition discuté avec le personnel en vue de la modification de l'article 50 de ce règlement, relatif au temps de travail. La Loi cantonale prévoit un temps de travail de 40 heures par semaine plus 1 heure de rattrapage. Actuellement, le personnel communal travaille 42 heures par semaine plus 1 heure de rattrapage. Ce dernier propose de maintenir l'horaire à 42 heures plus 1. Les raisons sont les suivantes :

- réorganisation trop rapide
- plusieurs collaborateurs travaillent à temps partiel
- la masse de travail n'est pas en diminution
- risque d'augmenter les heures supplémentaires

Le Conseil communal propose donc le remplacement du contenu de l'article 50 par les termes suivants :

**« Article 50**

**<sup>1</sup> L'horaire de travail pour les employés communaux est de 42 heures par semaine pour un emploi à plein temps.**

**<sup>2</sup> L'horaire de travail est majoré de 1 heure par semaine, afin de compenser les jours de congés arrêtés annuellement par le Gouvernement jurassien. Pour les emplois à temps partiel, le rattrapage s'effectue au prorata du temps d'activité.**

**<sup>3</sup> Avec le rattrapage mentionné à l'alinéa 2, la durée moyenne de travail est de 8 heures et 36 minutes pour un emploi à plein temps. »**

Par contre, le Conseil communal et le personnel vont étudier la possibilité de diminuer la durée du temps de travail ces prochaines années, moyennant une analyse fine des tâches et prestations qui sont fournies par la Commune.

L'entrée en matière concernant la proposition du Conseil communal est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

*Monsieur Jean-Claude Veya relève le professionnalisme du personnel communal et propose tout de même d'enlever l'heure de rattrapage.*

*Monsieur Gabriel Chappuis relève la décision importante et réfléchie du personnel car il n'est pas possible de réduire le temps de travail et fournir les mêmes prestations.*

Monsieur le vice-président demande à Monsieur Jean-Claude Veya s'il maintient sa proposition de supprimer l'heure de rattrapage et de passer à un horaire de 42 heures par semaine, rattrapage compris. Suite aux précisions apportées par Monsieur le maire, il retire sa proposition.

*Monsieur Christian Scheurer souhaite savoir si ce règlement est appliqué dans chaque commune. Monsieur Christophe Riat lui répond que les communes sont libres d'adopter ce règlement proposé par le Service des communes.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve à l'unanimité le règlement relatif au statut du personnel avec la modification de l'article 50 proposé par le Conseil communal.**

## **6. Divers**

Monsieur le vice-président passe la parole à Monsieur Christophe Riat. Ce dernier donne quelques informations sur les dossiers en cours à la Commune.

### **o Procédure de nomination pour l'engagement d'un nouveau chef de la voirie et du service des eaux.**

La procédure de nomination pour l'engagement d'un nouveau chef de la voirie et du service des eaux est en cours. L'ouverture des postulations a été faite ce jour par le Conseil communal. Vingt et un candidats ont répondu à l'annonce. L'analyse de ces dossiers sera effectuée jusqu'au 22 décembre et le Conseil communal décidera des dossiers retenus lors de sa séance à cette date. Si tout se passe

comme prévu, la nomination sera décidée le lundi 12 janvier 2015. L'entrée en fonction dépendra du délai de congé du candidat.

○ **PAL – dernière ligne droite**

Monsieur Christophe Riat informe l'Assemblée que ce dossier se trouve dans sa dernière ligne droite. Si tout se passe bien, la révision du Plan d'aménagement local sera déposée publiquement au mois de février 2015 et soumis pour acceptation lors d'une Assemblée communale au mois d'avril 2015. Ainsi, à partir du mois de mai, le Conseil communal pourra entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en travaux des zones constructibles prévues à « Champ-de-Val 2 », « Rue Abbé Sérasset » et « Bas du Village ».

*Monsieur Bertrand Luraschi souhaite savoir si des plans des futures zones constructibles ont déjà été établis. Effectivement, pour les zones « Champ-de-Val 2 » et « Rue Abbé-Sérasset », des plans sont existants. Par contre, pour la zone « Bas du Village », au sud de la Place de la Poste, il n'y a encore rien de précis.*

*Monsieur Gabriel Chappuis, en tant que président du bureau de l'Assemblée bourgeoise, est satisfait des zones inondables mentionnées dans le plan de la Conception d'évolution du paysage. Il est également content des zones de protection de la nature et du paysage.*

○ **Déchetterie communale**

Monsieur Christophe Riat informe l'Assemblée sur la situation actuelle à la déchetterie communale. De nouvelles normes et exigences sont apparues en matière de gestion et tri des déchets. De plus, il a été constaté que certains déchets ne sont pas placés au bon endroit, la plupart du temps dû par une méconnaissance des règles de tri. Le Conseil communal souhaite s'excuser du flou qui règne actuellement à la déchetterie. Les nouvelles règles du tri sont déjà appliquées alors que l'information n'a pas encore été formellement et officiellement transmise. Pour améliorer cette situation, le Conseil communal a décidé des mesures suivantes qui seront mises en place :

- informations plus pointues par la pose de panneaux à la déchetterie avec indications des déchets admis et ceux non admis ;
- informations par tous-ménages et sur le site internet de la Commune ;
- présence des membres du Conseil communal aux heures d'ouverture de la déchetterie lors de la pose des panneaux d'information afin de pouvoir renseigner la population de la meilleure manière.

Le Conseil communal va également prendre langue avec l'entreprise G. Gobat SA afin de discuter des tarifs pratiqués et de voir dans quelle mesure la Commune pourrait profiter de la plus-value obtenue par la valorisation de certains déchets. Pour conclure, Monsieur Christophe Riat rappelle que la gestion d'une déchetterie n'est pas chose simple, que les directives évoluent constamment et qu'il y a des enjeux financiers importants dans ce domaine.

*Madame Isabelle Chappuis souhaite savoir ce qu'il faut faire du papier déchiqueté. Ce type de déchets est l'exemple du changement dans les règles de tri établi par Swiss Recycling. Le papier déchiqueté était accepté dans le papier alors qu'il ne l'est plus actuellement. Le problème se situe au niveau de la valorisation du papier. Le papier déchiqueté n'est pas d'assez bonne qualité pour entrer dans le processus de fabrication du papier recyclé. De ce fait, il faut mettre ce papier déchiqueté dans un sac à ordures.*

*Monsieur Alain Gurtner relève, en tant que surveillant, que la situation est problématique à la déchetterie.*

*Monsieur Alain Chappuis trouve que la déchetterie n'est pas adaptée au village.*

*Monsieur Jean-Claude Veya pense qu'il manque une benne de déchets généraux à la déchetterie et relève le problème du ramassage des déchets encombrants. En effet, il remarque qu'il y a toujours plus d'objets qui sont laissés sur place par l'entreprise responsable de ce ramassage. Il souhaite savoir s'il n'est pas possible de changer de mandataire. Monsieur Dominique Schärer lui répond que le ramassage des encombrants est organisé par le SEOD et non par la Commune et qu'un contrat lie la Commune avec le SEOD.*

*Plusieurs citoyennes et citoyens posent des questions sur la façon de trier certains déchets. Monsieur Christophe Riat relève encore une fois que beaucoup de réponses seront apportées par la pose des panneaux d'information à la déchetterie.*

*Monsieur Bertrand Luraschi pense qu'il y a beaucoup de choses à améliorer et demande au Conseil communal de revoir le fonctionnement de la déchetterie.*

*Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir si une option pourrait être de ne plus trier et de payer plus. C'est une solution et une autre pourrait être de mettre en place une benne fourre-tout, comme cela a été suggéré par Monsieur Jean-Claude Veya.*

*Monsieur Jean-Michel Aubry demande s'il se serait possible de demander à l'entreprise G. Gobat SA de pouvoir bénéficier d'une manière ou d'une autre des produits engendrés par la vente des déchets. Le Conseil communal va mettre sur pied une rencontre avec les représentants de l'entreprise G. Gobat SA afin d'aborder ce sujet.*

*Monsieur Rudi Tschopp relève, quant à lui, le bon fonctionnement de la déchetterie communal et qu'il est nécessaire de s'adapter aux perpétuels changements de ce secteur.*

*Monsieur Henri Lachat souhaite savoir si le Conseil communal a pris une décision concernant l'entreprise Levide.ch qui offre un service de ramassage des déchets à domicile. Le Conseil communal a autorisé cette entreprise à entreprendre des démarches commerciales sur le territoire communal mais la rendue attentive au fait que ses futurs clients devront toujours payer la taxes des ordures ménagères.*

*Monsieur Jean-Claude Veya se demande si un système comme le tri-tout à Vicques est meilleur marché. Selon le Conseil communal, il est très difficile voire impossible de comparer le tri-tout avec la déchetterie communale.*

*Monsieur Rolf Stebler relève que le tri est toujours plus important pour des coûts toujours plus importants.*

Il est à relever que Monsieur Alain Gurtner, surveillant de la déchetterie, a eu un comportement inadéquat vis-à-vis des Autorités communales durant la discussion de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communal prend note de toutes les remarques des citoyennes et citoyens et en tiendra compte dans ses futures réflexions concernant la déchetterie communale.

#### ○ **Réfection de trois chemins (Haut du Bois-de-Robe, La Source aux Oiseaux et Prés Mais)**

Monsieur Christophe Riat donne finalement une information au sujet de la réfection de trois chemins sur le territoire de la Commune. Un crédit de Fr. 105'000.00 avait été accepté lors de l'Assemblée communale du 30 juin dernier pour la réfection de trois chemins avec une méthode consistant en la pose d'un enduit bicouche. Une demande de permis a été déposée en bonne et due forme auprès des instances cantonales. Or, des compensations écologiques ont été exigées par le Service de l'environnement en raison de la mise en dur de ces chemins. Au final, ces mesures de compensation

ont été jugées trop contraignantes par les Autorités communales et le Conseil communal a décidé de refaire ces chemins de façon simple, par un nouveau revêtement en groise.

*Monsieur Gabriel Chappuis propose au Conseil communal d'intervenir auprès du ministre du département en question car c'est la deuxième fois qu'une réfection de chemin ne peut se faire selon les vœux de la Commune.* Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal et député au Parlement, a déposé, ces jours, une interpellation à ce sujet.

*Madame Isabelle Chappuis souhaite savoir s'il serait possible de réaliser un trottoir le long de la Route de Bourrignon, de la ferme du Moulin jusqu'au carrefour du Pré au Maire.* Le Conseil communal prend bonne note de cette remarque et étudiera la faisabilité de ce projet.

*Monsieur Jean-Pierre Chappuis relève que le travail du curage des dépotoirs a été mal fait par l'entreprise mandatée et la Commune. En effet, le chauffeur de l'entreprise Rihs Transports SA a dû effectuer tout seul la tournée des dépotoirs, sans être accompagné d'un employé communal, alors qu'il n'avait aucune connaissance du village. Il souhaite savoir comment a été facturé ces travaux.* L'entreprise Rihs Transports SA a facturé le nettoyage des dépotoirs à la pièce.

Sur ce même sujet, Monsieur Bertrand Luraschi déplore l'état du chemin du Battoir après le passage de l'entreprise Rihs Transports SA.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le vice-président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Monsieur Christophe Riat et le vice-président présentent leurs meilleurs vœux aux personnes présentes, puis le vice-président lève l'Assemblée à 22h40, en présence de trente-sept personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le vice-président :                      le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat